Trente-huitième Année — N° 10 184 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES LUNDI 3 JUILLET 1893

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

OUBAIX-TOURCOING. . . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS. . . 26 fr. . UN AN. . . 50 fr.
ORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . TROIS MOIS. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, à PARIS, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 2 JUILLET 1893.

LA CONCENTRATION

Le résultat de la séance de jeudi, au Sénat, est encore plus mauvais pour le gouvernement qu'on ne l'avait cru tout d'abord.

Deux sénateurs ont déclaré, au début de la séance de vendredi, que, portés comme ayant voté pour l'ordre du jour pur et simple, en réalité ils se sont abstenus. Cet ordre du jour, auquel le gouvernement s'était résigné, n'a donc même pas été régulièrement voté par le Sénat.

M. le président du Conseil, quoique assez sujet aux illusions, n'en peut guère conserver sur l'impression produite par les explications qu'il a fournies avant-hier.

Au surplus, des journaux qui n'ont point naturellement l'esprit désapprobateur, ne cachent pas que la conduite et le langage du président du Conseil dans cette affaire, les ont très médiocrement satisfaits.

Le *Temps* s'émancipe même jusqu'à critiquer la politique générale du gouvernement.

Les réflexions de notre confrère sont bien justes dans leur sévérité.

« Il aurait fallu, dit-il, demander au gouvernement quelle était sa politique à la veille des élections : or, c'est précisément ce qu'il lui était impossible de dire à moins de mentir à ses origines.

» Le fond de la concentration, c'est le silence, car, si un ministre modéré expose son programme personnel, son voisin radical sera autorisé et même obligé à développer le sien, et alors il n'y aura plus de ministère du tout. Et de même pour le ministère pris en bloc dans ses rapports avec le Parlement : s'il parle nettement, il s'aliène fatalement ou les radicaux ou les modérés, et ne peut plus tenir, en tant du moins que représentant commun des diverses nuances républicaines.

» Autant dire qu'il ne peut avoir ni une politique ni une administration...

» On dirait que cette situation déplorable s'accentue avec l'approche des élections; il faut absolument qu'elles y mettent un terme, car il n'y aurait bientôt plus, s'il en était autrement, ni gouvernement ni Parlement possible... »

Cette critique, on le voit, porte bien au delà du fait particulier qui en fournit l'occasion, elle passe même par dessus la tête du ministère actuel.

C'est la concentration qui est jugée, condamnée et exécutée par le *Temps*, et, prononcé par notre confrère, cet arrêt n'est pas suspect.

Lorsqu'on voit ceux qui, jusqu'ici, ont été les soutiens et les apologistes de la concentration, la renier avec cette énergie, et en dénoncer les conséquences funestes, on peut dire que la vérité s'impose et qu'elle ne pourrait plus être méconnue.

Il reste à passer à l'application.

Les élections en fourniront une occasion prochaine.

Les adversaires de la concentration, le *Temps* tout le premier, savent ce qu'ils ont à faire.

LA BALANCE ÉGALE

Un religieux adressait récemment à la *Vérité*, une lettre dans laquelle nous détachons des observations fort judicieuses :

« En ce moment c'est un thème *favori dans presque* toute la presse, dans la presse révolutionnaire et dans la presse qui veut être conservatrice, de parler beaucoup de la démocratie, de s'intéresser à la démocratie.

» En soi, c'est très bien, cela peut partir d'un bon naturel. Notre-Seigneur, saint-Jean, son disciple bien aimé, saint Jacques, saint Paul... l'Eglise en tout temps nous ont donné de touchants et d'admirables exemples à ce sujet, nous ont adressé de vives et fréquentes exhortations en faveur du pauvre, du serviteur, de l'ouvrier. S. S. Léon XIII vient de nous donner, il n'y a pas longtemps, de charitables conseils en faveur des ouvriers, des prolétaires, des pauvres : mais je ne vois pas que le saint Pontife ait condamné absolument les autres.

» Si Notre-Seigneur a stigmatisé le mauvais riche, il était aussi l'hôte assidu de la famille de Lazare, Marthe et Marie, famille notable et riche : ils étaient ses bons amis.

» Eh bien ! en opposition avec la sympathie que l'on témoigne à la démocratie, selon l'expression à la mode, on prodigue le dédain, le mépris, l'antipathie, l'ironie insolente, une sévérité sans pitié à l'aristocratie, que l'on condamne en bloc, radicalement et sans appel. Et on englobe dans cette réprobation tout ce qui n'est pas absolument prolétaire. Les épithètes de bourgeois, de propriétaires, de capitalistes, aussi bien que celles de nobles, de princes, deviennent synonymes de criminels de lèse-société.

» Quels ne sont pas les reproches, les invectives, les anathèmes qu'on leur jette à la tête !

» On dit : Le peuple est scandalisé par l'aristocratie, exploité par le capital !

» N'y a-t-il donc pas parmi ces nobles, ces princes, ces riches, ces propriétaires, ces bourgeois, des actes édifiants ?

» Est-ce que, d'autre part, tous les hommes du peuple sont irréprochables et édifiants ?

» Est-ce qu'il n'y en a point parmi eux qui séduisent les jeunes filles, qui vivent en concubinage, qui soient adultères, qui jouent à l'estaminet, aux courses, le pain de leur famille, qui fassent des dépenses luxueuses et prodigues ? Est-ce que le maire socialiste de Saint-Denis paye ses dettes ?

» Est-ce que la grève ouvrière n'est pas parfois une exploitation ?

» Est-ce une raison pour vilipender le peuple, la démocratie tout entière, comme on vilipende l'aristocratie?

» Non ! Tenons la balance égale. »

L'AFFAIRE DE LA BOURSE DU TRAVAIL

CHEZ LE MINISTRE

Paris, 1er juillet. — Nous annonçions hier qu'une entrevue aurait lieu entre M. Dupuy, président du conseil, les députés de Paris et le bureau du conseil municipal de cette ville. Elle a eu lieu, en effet, à la Chambre et s'est prolongée de 1 heure et demie à 3 heures et demie.

Nous devons dire qu'elle a été extrêmement orageuse. Le but poursuivi par les députés et les conseillers municipaux était, d'amener le ministre à revenir sur sa décision de supprimer à la Bourse du travail la subvention qui lui est faite.

M. Dupuy a rappelé qu'il avait invité les syndicats à se conformer à la loi en leur donnant un délai et qu'ils avaient, en réponse à cette invitation, déclaré formellement qu'ils ne se soumettraient pas. Bien plus, ceux qui étaient régulièrement constitués se sont efforcés d'obtenir des syndicats qui avaient obéi à la loi qu'ils cessassent à l'avenir d'y obéir. En cet état M. Dupuy a déclaré maintenir sa décision. Le mandatement de la subvention sera suspendu. Les dettes déjà effectuées seraient payées par voie administrative, mais tout autre payement sera refusé.

Cette réponse a jeté les interlocuteurs de M. Dupuy dans la plus grande perplexité. M. Lockroy, avec des pleurs dans la voix, s'est adressé à M. Dupuy, non comme ministre, mais comme ami : « Vous allez nous créer, disait-il, la plus inextricable situation ».

M. Millerand a dit au président du Conseil que jamais, sous les précédents régimes, le gouvernement ne s'était montré aussi draconien.

Bref, l'affaire a tourné à l'aigre : « Vous chaussez les bottes de l'Empire », a crié M. Millerand à M. Dupuy, et on s'est séparé sur ces aménités. M. Dupuy est resté inflexible.

A LA CHAMBRE

La nouvelle de cet échec a été comme presque aussitôt à la Chambre. Elle a provoqué une réelle agitation dans les groupes socialistes. M. Baudin, dans une altercation avec un radical, s'écriait : « Ah ! vous êtes bien tous les mêmes. Quand vous étiez dans l'opposition, la loi ne comptait pas pour vous; vous vous en moquiez. Maintenant que vous êtes au pouvoir, vous invoquez la loi derrière laquelle vous vous réfugiez, mais contre laquelle nous, révolutionnaires, nous nous insurgeons. »

Des membres de la Bourse du Travail étaient venus s'entretenir avec les députés de Paris. M. Dumay les a reçus et leur a fait connaître la réponse du ministre.

M. Baudin leur disait : « Conçoit-on M. Dupuy? L'autre jour il allait à Albi, nous avons eu toutes les peines du monde à empêcher les Carmausins à faire une manifestation hostile, la chose nous a été d'autant plus dure, qu'il y a là-bas deux mille ouvriers attachés à la verrerie de M. Ressiguier, un ami intime de M. Constans, et chez lequel celui-ci descend. Voilà comment il nous récompense. »

ON NÉGOCIE

Malgré les dispositions peu conciliantes, de part et d'autre, on négocie cependant. L'énergie de M. Dupuy ne demande pas mieux de trouver un accomodement et M. Dumay et consorts supposent que leur manifestation électorale leur sera comptée.

C'est le député Lavy — le faux député — qui s'occupa de la transaction. En attendant M Dumay continue à ajourner son interpellation. Pour faire rentrer ses foudres, M. Dupuy se contenterait d'une déclaration des syndicats établissant qu'ils ne s'insurgent pas contre la loi, mais uniquement contre l'interprétation qui en est faite.

Empressons-nous de dire que si M. Dupuy accepte cette solution, le docteur Despres, dit-on, l'interpellerait sur sa faiblesse à l'égard des syndicats rebelles.

BOUTONS DE GUÊTRE

M. Paul de Cassagnac, rappelle, dans l'*Autorité*, à propos de notre marine, le mot fameux du maréchal Lebœuf, au moment de la déclaration de guerre : « Nous sommes prêts; il ne manque pas un seul bouton de guêtre » et dit :

« Notre marine est-elle prête ?

» Si on posait cette question catégorique au gouvernement, il nous répondrait, comme autrefois, qu'il ne manque pas un bouton de guêtre. »

D'après le rapporteur lui-même, il n'en est pas ainsi :

« On manque d'avirons, on manque de tuyaux en cuivre rouge dans les sections de la grosse et de la petite chaudronnerie.

» A la section des forges, il manque des tubes en fer pour conduites d'eau et de vapeur.

» Il manque du CHANVRE et des matières grasses, MÊME POUR LES STOCKS DE GUERRE.

» Et voici une grave, bien grave révélation :

» Des achats d'une utilité contestable, dit le rapporteur, » sont faits, MOTIVÉS UNIQUEMENT PARFOIS SUR LE DESIR DE » VENIR EN AIDE A DES FOURNISSEURS, en admettant en » recette leurs excédents de livraisons. »

« Il n'est pas téméraire, non plus, de déclarer que les » achats excèdent parfois les besoins. »

« Ainsi et d'après le rapporteur, on achèterait des articles absolument inutiles, et en très grand nombre, RIEN QUE POUR VENIR EN AIDE A DES FOURNISSEURS !

» La marine n'en a pas besoin, mais cela est utile à ces industriels, qu'on engraisse avec l'argent des contribuables, et alors que cet argent serait un peu mieux employé à se procurer les avirons, les poulies, le charbon et les tuyaux qui manquent !

« Ne pas s'étonner, après cela, si les fournisseurs reconnaissants abreuvent de pots-de-vin, ceux qui les alimentent avec une pareille générosité.

» Ce n'est pas tout; d'après le rapporteur, on manque de torpilles, et « ce qui frappe, ajoute-t-il, c'est l'insuffisance de certaines denrées, et *non des moins importantes*, incomplet qui, pour quelques-unes d'entre elles, NE LAISSE MÊME PAS INTACT LE « STOCK DE MOBILISATION. Ce sont le lard salé, les conserves de bœuf, la graisse de Normandie, les sardines à l'huile, le vin, les haricots, le vinaigre, l'huile et la farine. »

« Et le rapporteur, pour que l'illusion ne nous soit pas possible, déclare que ce qui se passe à Cherbourg se passe partout ailleurs, à Brest, à Lorient, à Rochefort et à Toulon.

» Un autre détail typique : la commission nommée par M. Cavaignac pour recenser les approvisionnements a trouvé 63,000 articles, dont les excédents nécessitent le déclassement, la démolition, la transformation, la destruction ou la vente, et qui figurent pour près de 27 millions. »

L'affaire des documents anglais

Mme Norton

Paris, 1er juillet. — Ce matin, M. Touny, commissaire de police aux délégations judiciaires, a, sur l'ordre de M. Atthalin, apposé les scellés dans l'appartement de Mme Norton, rue de Rouilly, afin de préserver les meubles et papiers qui s'y trouvent.

Mme Norton est toujours en traitement à l'hôpital Saint-Antoine; son état s'est sensiblement amélioré.

Norton bigame

Marseille, 1er juillet. — Au moment même où Mme Norton tentait de se suicider à Paris, on recevait à Marseille la visite d'une autre Mme Norton, se disant séparée depuis 1885 d'avec son mari et qui est en instance auprès du tribunal civil afin d'aboutir au divorce.

Mme Norton, qui appartient à une honorable famille de Barcelone, est mariée avec Norton depuis 1877 : le mariage a été contracté à Suez, et enregistré ensuite au consulat français.

De cette union est né un enfant, un garçon, qui est mort à Marseille en 1883.

Mme Norton ne possède ni son acte de mariage, ni l'acte de naissance de son fils, né à Alexandrie en 1879; son mari a gardé tout cela.

A propos de la condamnation qu'il subit à Marseille en 1878, Norton dit à sa femme que cette condamnation n'entachait en rien l'honneur du nom de sa famille, puisqu'il ne s'appelait pas Norton.

Lors de son mariage à Suez, il a déclaré qu'il ne connaissait pas le lieu de résidence de son père et de sa mère, ce qui l'a empêché de fournir au consulat français le consentement de ces derniers.

Il disait encore à sa femme : « — Je porte un nom qui n'est pas le mien, et tu ne sauras qui je suis que lorsque je serai mort. »

Du reste, Norton serait également marié, toujours sous le nom qui n'est pas le sien, avec sa seconde femme, et cette union fut, on le sait, conclue à Gibraltar, au consulat.

Le voilà donc bigame !

L'instruction

Paris, 1er juillet. — Depuis 2 heures deux personnes dont il a été impossible de connaître les noms et qualité, sont en conférence avec M. Atthalin.

Aussitôt qu'elles se sont présentées au Parquet, elles ont été reçues par le juge, ce qui ferait croire que les communications qu'elles ont à faire sont très importantes.

On suppose que ces deux personnes viennent de l'ambassade d'Angleterre.

Un télégramme de M. Millevoye à M. Rochefort

Paris, 1er juillet. — M. Millevoye a adressé à M. Rochefort la dépêche suivante :

« Ai reconnu devant cercle républicain des Epinettes que ma bonne foi a été surprise par habiles et audacieux faussaires. Vous communique cette déclaration pour établir loyalement et publiquement ma sincérité et mes regrets.

» Vous vous trompez à votre tour en m'accusant d'être complice ou complaisant dans la manœuvre criminelle dont les instigateurs sont inconnus.

» Ma seule pensée en vous adressant ce télégramme est de proclamer hautement la vérité. » MILLEVOYE. »

Les papiers Millevoye

Paris, 1er juillet. — M. Déroulède a été entendu cette après-midi par M. Atthalin et au cours de sa déposition, qui n'a pas duré moins de trois heures, il a été confronté avec Norton.

En quittant le cabinet du magistrat instructeur il a dit à des amis qui l'attendaient :

« Que je vous raconte ce que j'ai dit à M. Atthalin ? je ne le puis, car j'ai promis au juge d'être muet.

» Ce que je puis vous dire cependant, c'est que me voilà pour 8 jours au moins en dehors de la politique et bien décidé à ne m'occuper que de mes propres affaires.

» Me voici libre et je vais profiter de cette liberté. Je vais aller pinoter des choux à la campagne où je me promets pour mieux oublier encore la politique de ne plus lire aucun journal.

» L'essentiel pour moi maintenant est que mes amis comme mes adversaires sachent bien que si je suis un emballé, je n'ai jamais cessé d'être un emballé sincère et convaincu et dans les événements qui viennent de se dérouler, j'ai été « trompé, soit, mais ma bonne foi est demeurée entière. »

Après M. Déroulède, M. Atthalin a reçu M. Henlard, rédacteur au *Figaro*, qui n'a fait que préciser certains points de l'article écrit dans ce journal par M. Gaston Calmette, article connu depuis plusieurs jours déjà par nos lecteurs.

Il a dit que sur les désirs de M. Magnin il a eu l'occasion de voir Norton à Marseille en 1888 et de causer avec lui des documents ayant trait à la politique anglo-italienne qu'il avait proposés par lettre au *Figaro*.

Quelques minutes suffirent à M. Henlard pour se convaincre que les documents en question n'avaient aucune valeur et que Norton était un furiste et un escroc.

M. Atthalin a reçu en outre MM de Dion et de Morès.

Paris, 1er juillet. — On lit dans le *Courrier du Soir* :

« L'instruction de l'affaire des documents tire à sa fin; elle sera close dans quelques jours, après l'audition de trois ou quatre témoins nouveaux, à moins qu'il ne surgisse un incident dont on s'entretenait aujourd'hui et qui lui donnerait une physionomie particulière et à peu près inattendue.

» Nous croyons savoir en effet que M. Atthalin se propose de procéder demain à un acte d'instruction, tel par exemple, qu'une confrontation qui serait de nature à faire faire un grand pas à l'enquête judiciaire et peut-être à en modifier la marche. »

LE KRACH LYON-ALEMAND

LA MAIN DE M. ROTHSCHILD

Nous avons donné hier avec tous les détails la nouvelle du krach Lyon-Alemand et indiqué à grandes lignes les suites probables de cette déconfiture en ce qui concerne le commerce de la bijouterie parisienne.

La *Libre Parole* a fait une enquête sur les dessous de cette affaire et elle apporte ces renseignements :

50 millions de lingots d'argent

« Voici une déclaration faite par une personne dont la haute compétence est une garantie indiscutable :

» — Une des principales causes du krach Lyon-Alemand, nous a dit notre interlocuteur, est surtout le discrédit dans lequel sont tombées les matières d'argent depuis quelques années, et notamment depuis le commencement de cette année-ci, grâce à l'intelligente (?) spéculation de MM. Rothschild frères, qui ont commencé dès 1890 à acheter sur les marchés anglais et français des quantités considérables de lingots d'argent.

» Ces messieurs ont déposé ces lingots à la Banque de France, dès le commencement de 1889, contre une avance de plus de 25 millions, à raison de 90 pour cent par an, le tout représentant une valeur nominale de plus de cinquante millions, pour ne retirer et n'écouler ces lingots sur les marchés, que depuis le commencement de 1893.

» La Banque de France, dont les services ne sont pas agencés pour recevoir une telle quantité de métal argent en lingots, s'est trouvée fort embarrassée faute de place.

» La suspension des paiements au Comptoir Lyon-Alemand, la veille d'une fin de mois, à l'une des échéances les plus importantes de l'année, est un coup terrible pour l'industrie bijoutière à Paris, dont près des deux tiers est tributaire du Comptoir Lyon-Allemand. »

LES INCIDENTS FRANCO-SIAMOIS

L'occupation de l'île de Khone

Marseille, 1er juillet. — Les journaux de l'Indo-Chine apportent le récit suivant de l'occupation de l'île de Khone :

« L'île de Khone a été bloquée le 22 au soir par les troupes du capitaine Adam de Villers, un peu en avant de la pointe sud de Kasdam.

» Nous avons dû suivre la rive droite du Mékong pendant quelque temps, à cause de la force du courant, et même débarquer momentanément sur cette rive pour éviter le feu des ennemis. Ils nous attendaient sur la rive gauche, en armes, et nous avons dû battre deux forts siamois situés l'un au milieu de Kasdam, l'autre sur la pointe sud même de l'île de Khone, c'est-à-dire sur notre territoire même.

» L'opération, commencée à 4 h. 05, s'est terminée à 5 heures. Plus de 300 hommes sont sortis de Kasdam pour regagner les embarcations échouées entre les deux îles et sur la rive gauche.

» Pendant que nous ouvrions, par terre, une route à notre convoi, celui-ci nous suivait le long de la berge, et, après notre réembarquement, en face la pointe sud de l'île de Khone, nous sommes allés camper au dehors de tout feu ennemi.

» Hier, nous entrions dans notre fort qui, grâce au courage du lieutenant Pourchaut, avait pu résister à six attaques et à un assaut au cours desquels il y a eu chez nous trois blessés et chez les assaillants un nombre assez considérable de tués et de blessés.

» Dans la soirée, le capitaine Adam de Villers a poussé une reconnaissance à la pointe nord de l'île de Khone où les Siamois avaient également installé un fort qu'il a pris, après quelques coups de feu.

» L'île de Khone est donc entièrement à nous, et, grâce aux mesures nouvelles et à l'arrivée des renforts, est à l'abri de tout coup de main. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 1er juillet

Présidence de M. FÉLIX FAURE, vice-président.

La séance est ouverte à deux heures.

Eloges funèbres

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu la nouvelle de la mort de M. Bezanson, député de la Haute-Saône, membre du conseil général de ce département depuis 25 ans et de la Chambre des députés depuis 1879.

J'adresse à sa famille, l'expression des regrets unanimes de la Chambre. (Applaudissements.)

La réforme des boissons

M. SALIS. — J'ai l'honneur de déposer le projet de loi relatif à l'amélioration de la législation fiscale des boissons.

LE COMMERCE AVEC L'AUTRICHE

Question de M. Turrel

M. TURREL questionne le ministre des affaires étrangères au sujet de notre commerce des boissons.

Il fait remarquer qu'alors que l'Autriche obtient, pour l'entrée de ses marchandises en France, le traitement de la nation la plus favorisée, il en est tout autrement, en dépit des conventions commerciales; pour nos marchandises expédiées en Autriche.

C'est ainsi que, pour le vin, les tarifs d'entrée en Autriche ont été réduits de 50 à 8 francs.

Cette réduction profite aux vins italiens, mais les vins français continuent à payer 50 francs; aussi, notre commerce est-il absolument tombé devant la concurrence italienne.

Ce n'est pas seulement une branche de notre commerce qui est en jeu, c'est la clause même des traités qui établit le traitement de la nation la plus favorisée.

M. DEVELLE répond qu'aussitôt avisé des faits signalés, le gouvernement a réclamé auprès du gouvernement autrichien l'égalité de traitement.

Celui-ci a invoqué l'ancienneté de ses conventions avec l'Italie et leur caractère exclusif d'une entente avec ce pays.

Mais le gouvernement français, convaincu que le droit et le texte des traités sont de son côté, est décidé à ne pas perdre de vue cette question.

M. TURREL. — Nous attendrons le résultat de nos négociations et, s'il se fait trop attendre, nous interpellerons.

L'AGRICULTURE ET LES IMPOTS

Proposition de M. de Mackau

M. DE MACKAU dépose, en demandant l'urgence et la discussion immédiate, une proposition accordant aux cultivateurs un délai de trois mois pour le paiement des impôts dûs en juillet.

Impossible, répond M. Peytral; la sécheresse n'a pas été partout également rigoureuse, et la faveur accordée à juste titre à certaines régions ne s'expliquerait pas pour d'autres beaucoup moins atteintes.

En outre, l'Etat ne peut réclamer de ses créanciers la faveur qu'il accorderait à ses débiteurs: il serait donc, à certain moment, forcé de suspendre ses payements : serait-ce possible?

Le ministre demande donc le rejet de la proposition. (Applaudissements à gauche.)

L'urgence est repoussée par 345 voix contre 144.

LE BUDGET DE 1894

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de 1894.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Antonin Dubost, rapporteur général.

M. DUBOST, rapporteur général, répond à ce qu'il appelle les critiques violentes et calomnieuses présentées hier par M. Pelletan sur le projet du budget.

Notre situation financière est de nature à inspirer une pleine et entière confiance.

Nos dépenses de guerre, les plus lourdes du budget, sont l'honneur des législatures qui se sont succédé, car elles ont assuré la plus longue période de paix dont, depuis longtemps, la France ait joui en Europe (*sic*).

L'orateur continue, chapitre par chapitre, travaux publics, instruction publique, etc., l'éloge de l'œuvre de la Commission.

Une augmentation de 671 millions dans le budget est, à ses yeux, une preuve de l'accroissement de la richesse et du bien-être national.

M. DOUMER critique le budget.

M. PEYTRAL, ministre des finances, dit que le budget de 1894 ne mérite aucun reproche de la gravité de ceux qui lui ont été adressés. Il s'est trouvé avoir à faire face à des difficultés provenant des budgets antérieurs et à des difficultés propres, tenant à l'accroissement de certaines dépenses antérieures comme celles de la marine et des travaux publics.

M. LE COUR parle dans un sens opposé. La discussion générale est close.

DISCUSSION DES CHAPITRES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

La Chambre passe à l'examen du budget de la justice. Les 23 chapitres formant une demande de crédit de 35 millions sont adoptés.

INCIDENT

M. DE BAUDRY-D'ASSON. — Je demande la parole. (Exclamations à gauche).

Vous votez des milliards sans être en nombre. C'est honteux. (Violentes interruptions à gauche).

M. LENDET. — Il n'y a pas plus de six membres de la droite.

M. LE BARON REILLE proteste énergiquement.

M. DE BAUDRY-D'ASSON. — Combien sont-ils au centre?

M. le Président se dispense de répondre.

BUDGET DE LA LÉGION D'HONNEUR

Les articles 1 à 21 sont adoptés.

BUDGET DE L'IMPRIMERIE NATIONALE

M. LABROUSSE, rapporteur. — Je demande le renvoi à lundi.

Le renvoi n'est pas prononcé.

NOUVEL INCIDENT

M. DE BAUDRY-D'ASSON. — La Chambre n'est pas en nombre. (Protestations tumultueuses à gauche).

Je demande le scrutin par appel nominal. (Vives réclamations au centre).

M. LE PRÉSIDENT consulte le bureau.

Le bureau n'étant pas unanime sur la question de savoir si la Chambre est en nombre, il va être procédé à un scrutin public à la tribune.

Voix diverses : L'appel nominal.

La Chambre décide qu'il sera procédé au vote par appel nominal.

On commence par la lettre P.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix le chapitre premier du budget de l'imprimerie nationale.

Le défilé à la tribune commence à 3 h. 50 pour finir à 6 h. 35.

Le quorum n'est pas atteint.

La Chambre décide de tenir séance lundi à 9 heures.

La séance est levée à 6 h. 45.

L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS

EN ALLEMAGNE

Tous les ans l'administration allemande publie les résultats de l'assurance contre les accidents et nous montre aussi comment se développe cette institution remarquable à plus d'un titre, sans qu'on puisse cependant ajouter : et que l'Europe leur envie.

Il n'en est pas moins intéressant d'en étudier les effets. Nous croyons donc devoir reproduire l'étude que l'*Economiste* vient de publier sur ce sujet :

Un des résultats que nous avons cru pouvoir attribuer à priori à cette institution, c'était de nous fournir quelques statistiques. Dans bien des cas, les nombres, les quantités sont les bases indispensables d'un bon raisonnement; en matière économique quand on ne peut répondre avec certitude et avec exactitude à la question : combien mainte question reste insoluble. Or, en huit ans on n'a pas encore pu se procurer, pour l'assurance contre les accidents, ces indispensables chiffres exacts et certains, et si on ne les a pas obtenus en Allemagne, et surtout en Prusse, dont l'administration ne manque pas de raideur, comment l'obtiendrait-on en France où l'on rencontre fréquemment une certaine nonchalance bonhomme ou bon enfant dont une statistique sévère ne s'accommode pas du tout.

En pareille matière, une statistique flottante peut coûter cher.

Quoi qu'il en soit, le compte-rendu allemand relatif à l'année 1891 nous apprend que 5.181.761 établissements comptant 17.382.827 assurés étaient compris parmi les assujettis à la législation spéciale en question, tandis qu'en 1890 les tableaux donnaient 5.294.243 établissements et 13.015.370 assurés. Or ces chiffres sont de simples évaluations, — rectifiées, améliorées il est vrai en 1891, — mais non encore des chiffres rigoureusement exacts. C'est regrettable, mais cela ne prouve-t-il pas un peu que qui trop embrasse mal étreint.

Et songez donc un peut à ce qui arriverait si au lieu de n'avoir à s'occuper que des accidents, c'est-à-dire d'une chose relativement très peu fréquente (il est beaucoup d'établissements où il arrive à peine un accident tous les dix ans), il s'agissait de relever tous les jours, comme le demandent les socialistes, l'ensemble de tous les besoins des habitants d'un grand pays — et de prendre et exécuter les mesures nécessaires pour les satisfaire combien seraient grandes les erreurs qu'on commettrait tous les jours et combien seraient nombreux et sensibles les maux qui en résulteraient. Qui trop embrasse mal étreint; mais qui tout embrasse, ou qui voudrait tout embrasser, évidemment n'étreindrait rien du tout. Nous n'avons pas besoin de dire que le mot établissement doit être pris ici dans un sens très large, embrassant toutes les fabriques, les chantiers, les ateliers, les domaines, fermes, boutiques formant unité (tout contribuable à peu près).

Il y a donc excédent de recettes, aussi le fonds de réserve des 112 associations professionnelles a-t-il atteint maintenant le montant de 70,738,066m (1 fr.25). L'ensemble des indemnités payées aux victimes d'accidents s'élève (fin 1892) à 26,426,377 marks contre 20,315,319 en 1890, 14,464,303 en 1889, 9,681,447 en 1888, 5,939,990 en 1887 et 1,915,366 en 1886.

FEUILLETON DU 3 JUILLET 1893. — N° 20

LA

RANÇON DU CŒUR

par Paul SAMY

XVIII

Aline se chargea d'en parler à M. de Merville ; démarche de pure forme, car Jean ne pouvait que souscrire au désir exprimé par la jeune femme.

Il avait dit oui, par habitude, car il ne se reconnaissait plus le droit d'exprimer un avis sur la conduite d'Irène. Que lui importait à cette heure qu'elle vécût sous son toit ou qu'elle s'éloignât de lui !

L'entretien avait débuté sur un ton froid qui avait troublé la jeune femme, Que n'eût-elle pas donné pour pouvoir dire tout ce qu'elle savait de son amie, pour tenter, cette fois sur le mari, l'expérience, malheureusement avortée, qu'elle avait combinée jadis à cette même place dans le but de lui ramener le cœur de sa femme !

Mais elle ne s'en trouvait point le courage devant l'accueil glacial de Jean, dont la physionomie, qui s'était pourtant détendue à son approche, laissait percer une expression de dureté qu'elle lui voyait pour la première fois. Elle ne put s'empêcher cependant de lui tracer un tableau désolé d'Irène, de lui dépeindre en termes poignants sa douleur, de lui montrer son abattement et sa souffrance.

Il l'écoutait sans mot dire ; à la fin, sortant de son mutisme :

— Vous n'avez pas changé, fit-il, vous êtes donc toujours bonne ?

— Non, pas bonne, mais simplement compatissante pour elle, ainsi que j'avais voulu l'être, que je le suis encore pour vous...

Il s'était levé un peu brusquement, comme pour donner congé à sa visiteuse. Madame de Torny pâlit et, se levant à son tour dans un mouvement nerveux, gagna sans se retourner la porte du cabinet. Jean s'aperçut qu'il l'avait froissée et courut sur ses pas :

— Je vous en prie ! dit-il, pardonnez-moi, je ne sais plus ce que je fais.

— Je le vois bien, répondit-elle ; non content de souffrir, vous faites encore souffrir les autres...

— Ah ! dit-il, ne soyez pas injuste.

— Etes-vous sûr de ne point l'être vous-même ? demanda madame de Torny.

— Comment pouvez-vous dire cela ? Vous êtes la dernière personne qui deviez me faire un pareil reproche. Dois-je donc douter également de votre affection après avoir vu disparaître toutes les autres ?

— Lesquelles ? celle du petit être qui vous a aimé jusqu'à son dernier souffle ou celle qui...

— Je vous en supplie, madame, dit Jean dont le regard s'enflamma, ne revenez pas sur le passé ; personne que moi ici n'a le droit de s'en souvenir.

— Même pas pour le regretter ?

— Les regrets consolent les vivants, ils ne ressuscitent pas les morts.

— Vous avez beau dire, répondit Aline, le cœur n'est pas mort quand il souffre ; tant que le vôtre n'aura pas cessé de battre, je croirai à sa guérison.

— Les maladies sont toujours incurables lorsqu'on n'a plus foi dans les remèdes.

— N'y croyez pas, mais essayez-les.

— A quoi bon, s'ils sont pires que le mal ? répondit Jean.

— Alors, adieu ! monsieur de Merville, dit Aline en se dirigeant pour la seconde fois vers la porte.

Et comme elle allait la franchir, elle se retourna et tendit la main à Jean :

— Vous me laissez partir ainsi, sans un mot de consolation.... de pardon pour cette pauvre femme ?

— Pardonner, n'est-ce pas oublier ?

— Ah ! vous êtes sans pitié ! que voulez-vous donc faire ? Au moins la reverrez-vous avant son départ !... A mon tour, je vous en prie ! faites-le pour moi, pour sa malheureuse mère !

— Quand partez-vous ? demanda-t-il.

— Demain, à deux heures, je viendrai la chercher... Allons ! merci ! vous êtes encore bon, tout espoir n'est pas perdu, dit Aline.

— C'est ce que vous me répétiez autrefois, prononça Jean lentement.

La jeune femme sortit avec un geste de découragement.

Le lendemain, dans l'après-midi, le landau de madame de Torny vint prendre les deux femmes. Si Aline avait tenu à se rendre elle-même au devant de ses amies et à les accompagner, c'était surtout avec l'intention de ménager l'entrevue d'Irène et de Jean.

Toutes trois étaient réunies dans le grand salon, attendant l'heure du départ, mais ni madame Dabray ni sa fille ne soupçonnaient le vrai motif de la présence d'Aline. En leur rendant compte de son entretien avec M. de Merville, madame de Torny s'était bornée à rapporter la réponse favorable, en passant sous silence sa conversation et la promesse qu'elle lui avait arrachée. En agissant ainsi, elle voulait donner à l'acte de Jean l'apparence d'une démarche spontanée qui n'eût pas manquer de toucher le cœur d'Irène et d'amener de sa part l'explosion d'une reconnaissance à laquelle le jeune homme n'aurait pas su demeurer insensible.

Mais l'heure du départ approchait et Jean n'apparaissait pas.

Malgré le soin que mettait Aline à distraire l'attention de madame Dabray et d'Irène, l'impatience et l'anxiété se lisaient trop sur son visage pour qu'elle pût continuer à donner le change. Elle n'hésita pas, du moment où Jean ne venait pas, elle irait lui rappeler sa promesse.

— Vous permettez ? dit-elle, j'ai deux mots à dire à M. de Merville de la part de mon mari.

Elle ne leur demanda pas si le jeune homme était chez lui, sachant bien que depuis la mort de l'enfant Jean demeurait invisible à tous les yeux. Irène fatiguée, presque alitée, n'avait point quitté sa chambre, évitant ainsi une rencontre qu'elle ne souhaitait plus, car elle ne se sentait pas le courage d'y faire face.

Quant à madame Dabray, c'est à peine s'il lui était arrivé de voir occupé une ou deux fois le couvert dressé en face du sien dans la grande salle à manger. La présence de son gendre équivalait presque pour elle à son absence, car la banale salutation par laquelle il l'accueillait était aussitôt suivie d'un silence qui se prolongeait pendant tout le cours de ces tristes tête-à-tête.

Dans le grand corridor au bout duquel étaient situés les appartements de Jean, madame de Torny avait rencontré le valet de chambre du jeune homme.

— M. de Merville est-il chez lui ? demande Irène.

— Si madame veut bien me suivre, je vais voir.

Le cabinet de travail et la chambre de Jean, dont les portes furent ouvertes devant la jeune femme, étaient vides.

— Monsieur ne sera certainement pas rentré depuis ce matin, dit le domestique, car monsieur n'a pas déjeuné à la maison.

Une idée traversa l'esprit d'Aline, mais elle la repoussa aussi vite qu'elle lui était venue.

— Allons donc ! pensa-t-elle, il n'est pas encore fou. La vérité c'est qu'il a voulu se soustraire à cette entrevue en s'absentant. Pauvre Irène, se dit madame de Torny, en regagnant le salon où l'attendaient les deux femmes, elle a peut-être raison de désespérer.

— Partons, dit-elle à ses amies, nous n'avons plus de temps à perdre.

Toutes trois se dirigèrent vers la sortie de l'appartement, Irène appuyée sur le bras d'Aline, madame Dabray les précédant. Elles atteignaient l'immense vestibule, vrai musée d'art exotique où l'ancien officier avait accumulé toutes les curiosités rapportées de ses voyages, lorsque de l'extérieur la porte s'ouvrit donnant passage à Jean lui-même.

En apercevant le groupe au milieu duquel se détachait la figure amaigrie d'Irène sous son grand voile de deuil, il s'arrêta. La jeune femme se sentit défaillir ; son cœur s'était soudainement serré à la vue de son mari dont le regard voilé, les traits étirés et le visage plus pâli que jamais laissaient deviner la souffrance.

— Courage ! lui dit tout bas Aline en pressant son bras contre le sien, tandis que ses regards cherchaient ceux de M. de Merville.

Jean s'avança vers sa femme et approcha ses l